



# Mairie de LESCHAUX 74320 LESCHAUX

## ARRETE MUNICIPAL N° A212026

Le Maire de la Commune de LESCHAUX,

**Vu** les articles L2213 à L2213-6.1 du Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

**Vu** l'article L131-1 à L131-3 du Code de la Voirie Routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

**Considérant** la demande d'arrêté de police de la circulation du 13/03/2026 formulée par l'entreprise SARL GMTP, TSA 70011 – Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par M. GIGLIO Joseph,

### Objet :

**Arrêté de police de la circulation  
Raccordement au réseau d'eaux usées  
pour le SILA – Route de la Bauche**

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Sur la période du 17/03/2026 au 24/03/2026, soit une période de 7 jours calendaires, l'entreprise SARL GMTP est amenée à travailler sur la voie publique pour des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées pour le Sila, route de la Bauche – 74320 LESCHAUX.

### ARTICLE 2 :

A hauteur des travaux, la circulation s'effectuera par alternat géré manuellement.

### ARTICLE 3 :

La gestion, la sécurité et l'entretien des chantiers sont assurés par l'entreprise SARL GMTP qui sera responsable de l'installation des panneaux de pré-signalisation et de signalisation nécessaires.

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis :

- A l'entreprise SARL GMTP,
- À la Préfecture de la Haute-Savoie,
- Au Conseil Départemental DR Arrondissement d'Annecy,
- À M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Saint-Jorioz

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### ARTICLE 5 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Fait à Leschaux, le 13 mars 2026

Le Maire,

Madame Catherine BOUVIER

